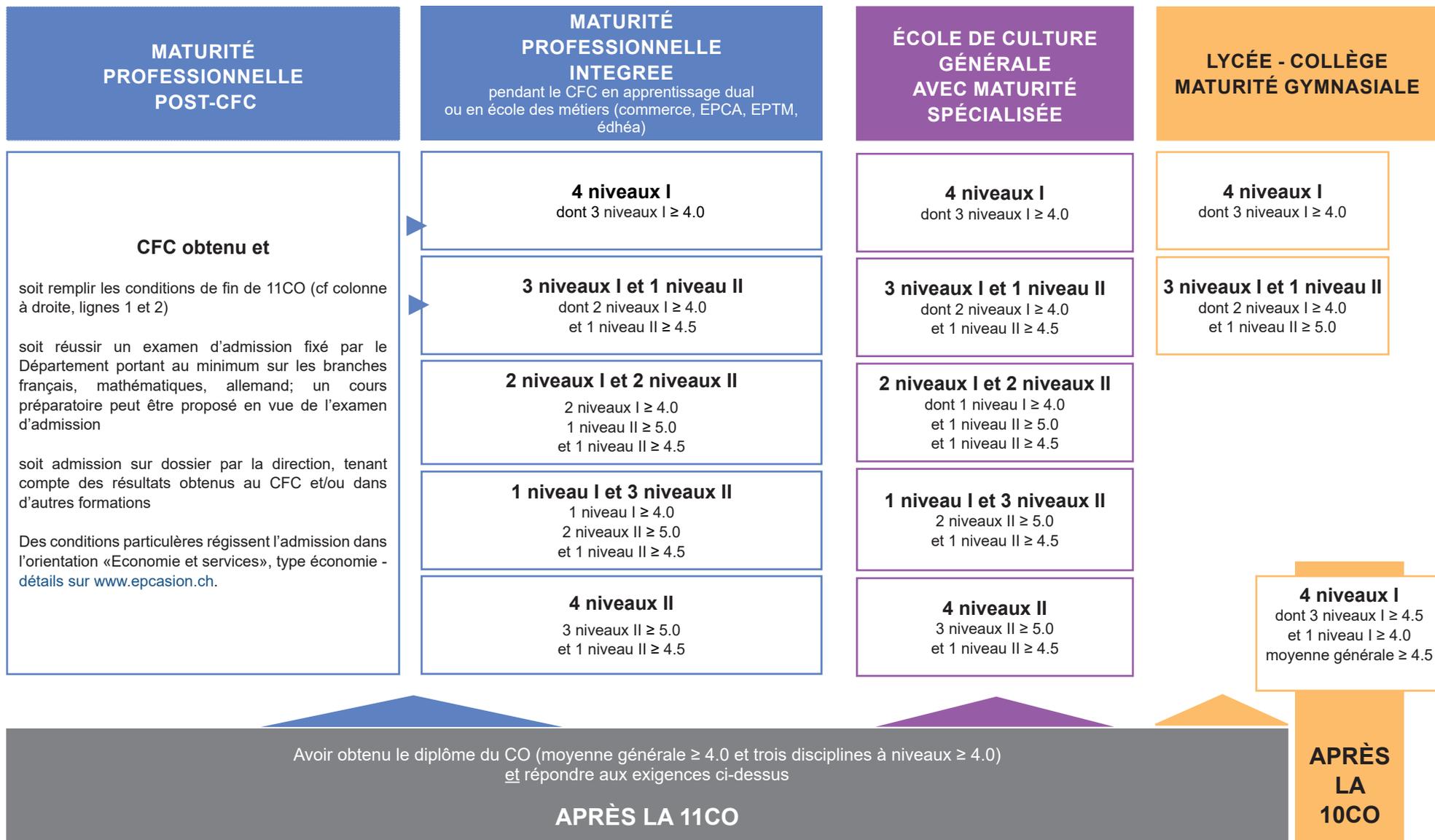


CONDITIONS D'ADMISSION AUX FILIÈRES DE MATURITÉS DU SECONDAIRE II GÉNÉRAL OU PROFESSIONNEL



L'École préprofessionnelle EPP (p. 16) permet également d'accéder aux maturités professionnelles et aux écoles de culture générale (maturité spécialisée) si le certificat EPP est réussi avec une moyenne finale de 4.8 dans le premier groupe et une moyenne générale de 4.5.